



DÉPARTEMENT D'INDRE-ET-LOIRE (37)
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 04 NOVEMBRE 2025

CONVOCATION

Date : 22/10/2025

Envoi le : 28/10/2025

Publication le : 28/10/2025

L'an deux mil vingt-cinq, le 04 novembre à 20h30 le Conseil Municipal de LUYNES dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Salle des Fêtes de LUYNES, sous la Présidence de Monsieur Bertrand RITOURET Maire en exercice.

Nombre de conseillers

En exercice : 28

Présents : 23

Absents : 05

Pouvoirs : 04

Votants : 27

Etaient présents :

Adjoints :

Mesdames Odile RITOURET, Danièle HOUDU, Sylviane FORTUN, Christine MÉNORET,
Messieurs Alain SELLIER, Éric VERHILLE, Gilles FERRAND.

Conseillers municipaux :

Mesdames Sophie BORÉ, Claire CARTIER, Hélène ODENT, Renata MOREIRA ROCHA, Aurélie LERICHE, Lyn FAIPOUX, Florence MÉTIVIER,
Messieurs Daniel PERRICHOT, Pascal ARRAGAIN, Antoine MAQUIN, Yoann LAFAUX, Mikaël TOST, Éric GUILMET, Erick MORCHOISNE, Michel THUSSEAUD.

Absents excusés :

Madame Danielle PLOQUIN,
Messieurs Michel HIRTZ, Olivier DOUSSET, François BOUGAULT.

Absent :

Madame /
Monsieur Pascal NOYAU.

Excusés, avaient donné pouvoir :

Monsieur Michel HIRTZ avait donné pouvoir à Monsieur Alain SELLIER.
Madame Danielle PLOQUIN avait donné pouvoir à Monsieur Bertrand RITOURET.
Monsieur Olivier DOUSSET avait donné pouvoir à Monsieur Antoine MAQUIN.
Monsieur François BOUGAULT avait donné pouvoir à Monsieur Gilles FERRAND.

Secrétaire de séance :

Madame Sylviane FORTUN

Envoyé en préfecture le 13/11/2025

Reçu en préfecture le 13/11/2025

Publié le

ID : 037-213701394-20251104-DEL_04112025_02-DE



Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que Tours Métropole Val de Loire a mis en place un Fonds de Concours de Droit Commun Exceptionnel d'un montant global de 350 000 €, que la commune peut solliciter afin de financer ses projets d'investissement, conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales et du Règlement du fonds de concours exceptionnel.

Dans le cadre de ce dispositif, il est précisé qu'une partie de ce fonds a été directement affectée à l'enveloppe métropolitaine numéro 2. La commune a néanmoins souhaité mobiliser une part de ce fonds, pour un montant de 110 000 € pour ses projets d'investissement, correspondant à une dépense globale de 220 000 € TTC, répartie entre différents projets détaillés ci-après :

DOSSIER N° 1 - Réparation et amélioration de deux monuments historiques

Travaux de réparation, d'entretien et de valorisation patrimoniale de deux bâtiments classés ou inscrits au titre des monuments historiques, afin d'assurer leur préservation, leur sécurité et leur mise en valeur. Ces interventions s'inscrivent dans la stratégie communale de sauvegarde et de mise en valeur du patrimoine architectural local.

1.1 : Réparation de la toiture des Halles

Description :

Dans le cadre de l'amélioration du cadre de vie de la ville et de l'accueil d'événements de convivialité, notamment le marché du samedi matin de Luynes, la collectivité a engagé des travaux de réparation de la toiture des Halles afin de sécuriser le bâtiment et garantir sa bonne utilisation par le public.

Montant total des travaux : 14 351 €

Montant sollicité au titre du Fonds de concours exceptionnel de droit commun : 7 175 € (50 %)

Reste à charge de la collectivité : 7 176 € (50 %)

Libellé	Dépenses (€)	Recettes (€)
Réparation de la toiture des Halles	14 351 €	
Fonds de concours exceptionnel de droit commun		7 175 €
Reste à charge de la Commune		7 176 €
Total	14 351 €	14 351 €

1.2 : Maison dite du XVème - Confortement d'une poutre maîtresse

Description :

Travaux de confortement urgent d'une poutre maîtresse de la toiture de la Maison dite du XVème, qui accueille notamment des associations et des cours de musique de l'école de musique. Ces travaux visent à garantir la sécurité du bâtiment et la continuité des activités qui s'y déroulent.

Montant total des travaux : 6 387 €

Montant sollicité au titre du Fonds de concours exceptionnel de droit commun : 3 193 € (50 %)

Reste à charge de la collectivité : 3 194 € (50 %)

Libellé	Dépenses (€)	Recettes (€)
Maison dite du XVème - Confortement poutre maîtresse	6 387 €	
Fonds de concours exceptionnel de droit commun		3 193 €
Reste à charge de la Commune		3 194 €
Total	6 387 €	6 387 €

Libellé	Dépenses commune (€)	Recettes fonds (€)
TOTAL DOSSIER N° 1	20 738 €	10 368 €

DOSSIER N° 2 : Travaux de stabilisation bâtementaire

Ce dossier regroupe plusieurs interventions visant à assurer la sécurité et la pérennité des bâtiments municipaux par suite du phénomène de gonflement et dégonflement des argiles ayant impacté certaines constructions. Les travaux concernent la stabilisation des fondations et des structures, afin de prévenir tout risque d'effondrement et de garantir la continuité des activités dans les bâtiments concernés.

2.1 : Camping municipal - stabilisation des fondations

Description :

Par suite des mouvements des argiles, le camping municipal a subi des risques structurels sur les bâtiments. La collectivité engage des travaux de stabilisation des fondations pour sécuriser les bâtiments et les infrastructures.

Montant total des travaux : 85 000 €

Montant sollicité au titre du Fonds de concours exceptionnel de droit commun : 42 500€ (50 %)

Reste à charge de la collectivité : 42 500 € (50 %)

Libellé	Dépenses (€)	Recettes (€)
Camping municipal - Stabilisation fondations	85 000 €	
Fonds de concours exceptionnel de droit commun		42 500 €
Reste à charge de la Commune		42 500 €
Total	85 000 €	85 000 €

2.2 : Maison médicale - stabilisation des fondations

Description :

Les fondations de la maison médicale nécessitent une intervention pour assurer la sécurité des usagers et du personnel. Ces travaux de stabilisation garantissent la pérennité du bâtiment.

Montant total des travaux : 12 000 €

Montant sollicité au Fonds de concours exceptionnel : 6 000 € (50 %)

Reste à charge de la collectivité : 6 000 € (50 %)

Libellé	Dépenses (€)	Recettes (€)
Maison médicale - Stabilisation fondations	12 000 €	
Fonds de concours exceptionnel de droit commun		6 000 €
Reste à charge de la Commune		6 000 €
Total	12 000 €	12 000 €

2.3 : Écoles SHL et Pasteur - stabilisation des fondations

Description :

Les fondations des écoles SHL et Pasteur ont été affectées, nécessitant des travaux de stabilisation pour garantir la sécurité des élèves, du corps enseignant et du personnel.

Montant total des travaux : 13 900 €

Montant sollicité au Fonds de concours exceptionnel : 6 950 € (50 %)

Reste à charge de la collectivité : 6 950 € (50 %)

Libellé	Dépenses (€)	Recettes (€)
Écoles SHL et Pasteur - Stabilisation fondations	13 900 €	
Fonds de concours exceptionnel de droit commun		6 950 €
Reste à charge de la Commune		6 950 €
Total	13 900 €	13 900 €

2.4 : Cave dite « Chantepleure » - Réflexion contrefort

Description :

Pour prévenir l'effondrement de la cave Chantepleure et assurer le maintien du coteau adjacent, la collectivité a engagé des travaux sur le contrefort de la cave.

Montant total des travaux : 25 511 €

Montant sollicité au Fonds de concours exceptionnel : 12 755 € (50 %)

Reste à charge de la collectivité : 12 756 € (50 %)

Libellé	Dépenses (€)	Recettes (€)
Cave dite « Chantepleure » - Réflexion contrefort	25 511 €	
Fonds de concours exceptionnel de droit commun		12 755 €
Reste à charge de la Commune		12 756 €
Total	25 511 €	25 511 €

Libellé	Dépenses (€)	Recettes (€)
TOTAL DOSSIER N° 2	136 411 €	68 205 €

DOSSIER N° 3 : Amélioration du cadre de vie

Ce dossier regroupe plusieurs opérations visant à améliorer le cadre de vie des habitants de la commune de Luynes, par des interventions sur la signalétique commerciale et urbaine ainsi que sur des éléments patrimoniaux visibles par tous les citoyens.

3.1 : Refonte de la signalétique bi-mâts

Description :

Sur l'ensemble du territoire communal, la signalétique commerciale, mais aussi la signalétique des équipements publics et monuments, sera déposée et reposée à neuf. Cette opération vise à améliorer la lisibilité, la cohérence et l'esthétique de la signalétique urbaine pour les habitants et les visiteurs.

Montant total des travaux TTC : 40 000 €

Montant sollicité au Fonds de concours exceptionnel de droit commun : 20 000 € (50 %)

Reste à charge de la collectivité : 20 000 € (50 %)

Libellé	Dépenses (€)	Recettes (€)
Refonte de la signalétique bi-mâts	40 000 €	
Fonds de concours exceptionnel de droit commun		20 000 €
Reste à charge de la Commune		20 000 €
Total	40 000 €	40 000 €

3.2 : Protection du mur de la médiathèque

Description :

Travaux de nettoyage et mise en protection du mur de la médiathèque, situés en hypercentre, afin d'améliorer visuellement ce mur municipal et de le protéger durablement.

Montant total des travaux TTC : 10 063 €

Montant sollicité au Fonds de concours exceptionnel : 5 031 € (50 %)

Reste à charge de la collectivité : 5 033 € (50 %)

Libellé	Dépenses (€)	Recettes (€)
Protection du mur de la médiathèque	10 063 €	
Fonds de concours exceptionnel de droit commun		5 031 €
Reste à charge de la Commune		5 032 €
Total	10 063 €	10 063 €

Libellé	Dépenses (€)	Recettes (€)
TOTAL DOSSIER N° 3	50 063 €	25 031 €

DOSSIER N° 4 : Achat véhicule pour le service espaces verts

Ce dossier concerne l'acquisition d'un véhicule utilitaire Renault Kangoo d'occasion, ayant seulement 34 000 km au compteur, destiné au service des espaces verts du Centre Technique Municipal. L'achat inclut les frais de carte grise.

Montant total de l'achat TTC : 14 390 €

Montant sollicité au Fonds de concours exceptionnel de droit commun : 6 396 €

Reste à charge de la collectivité : 7 996 €

Libellé	Dépenses (€)	Recettes (€)
Achat véhicule	14 390 €	
Fonds de concours exceptionnel de droit commun		6 396 €
Reste à charge de la Commune		7 994 €
Total	14 390 €	14 390 €

SOLDE DE L'ENVELOPPE N° 2 DU FONDS DE CONCOURS EXCEPTIONNEL DE DROIT COMMUN

Pour rappel, le Fonds de concours exceptionnel de droit communs mis en place par Tours Métropole Val de Loire s'élève à 350 000 €. Dans le cadre de la présente délibération, la Commune a sollicité un montant de 110 000 € au titre de ce fonds pour financer les différents projets d'investissement détaillés ci-avant.

Le solde restant du Fonds de concours exceptionnel est affecté à l'enveloppe n°2 métropolitaine à hauteur de 240 000 EUR.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

Après avoir pris connaissance de ces éléments et en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

APPROUVE l'ensemble des projets d'investissement exposés ci-dessus.

APPROUVE les plans de financement, tels exposés ci-dessus.

SOLLICITE TOURS MÉTROPOLE VAL DE LOIRE dans le cadre de la mise en place du fonds de concours exceptionnel de droit commun, en vue de l'attribution d'une aide d'un montant de 110 000 € pour le projet susvisé.

APPROUVE que le solde du fonds de concours exceptionnel soit affecté, à hauteur de 240 000 €, à l'enveloppe 2 métropolitaine.

Envoyé en préfecture le 13/11/2025

Reçu en préfecture le 13/11/2025

Publié le

ID : 037-213701394-20251104-DEL_04112025_02-DE



Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,



Bertrand RITOURET

La secrétaire de séance,

Madame Sylviane FORTUN,
Adjointe au Maire

Délibération rendue exécutoire :

Par sa transmission en Préfecture le : ~~13 NOV. 2025~~

Et sa publication le site internet de la commune le : ~~13 NOV. 2025~~

Le Maire,



Envoyé en préfecture le 13/11/2025

Reçu en préfecture le 13/11/2025

Publié le

ID : 037-213701394-20251104-DEL_04112025_02-DE